



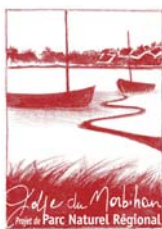
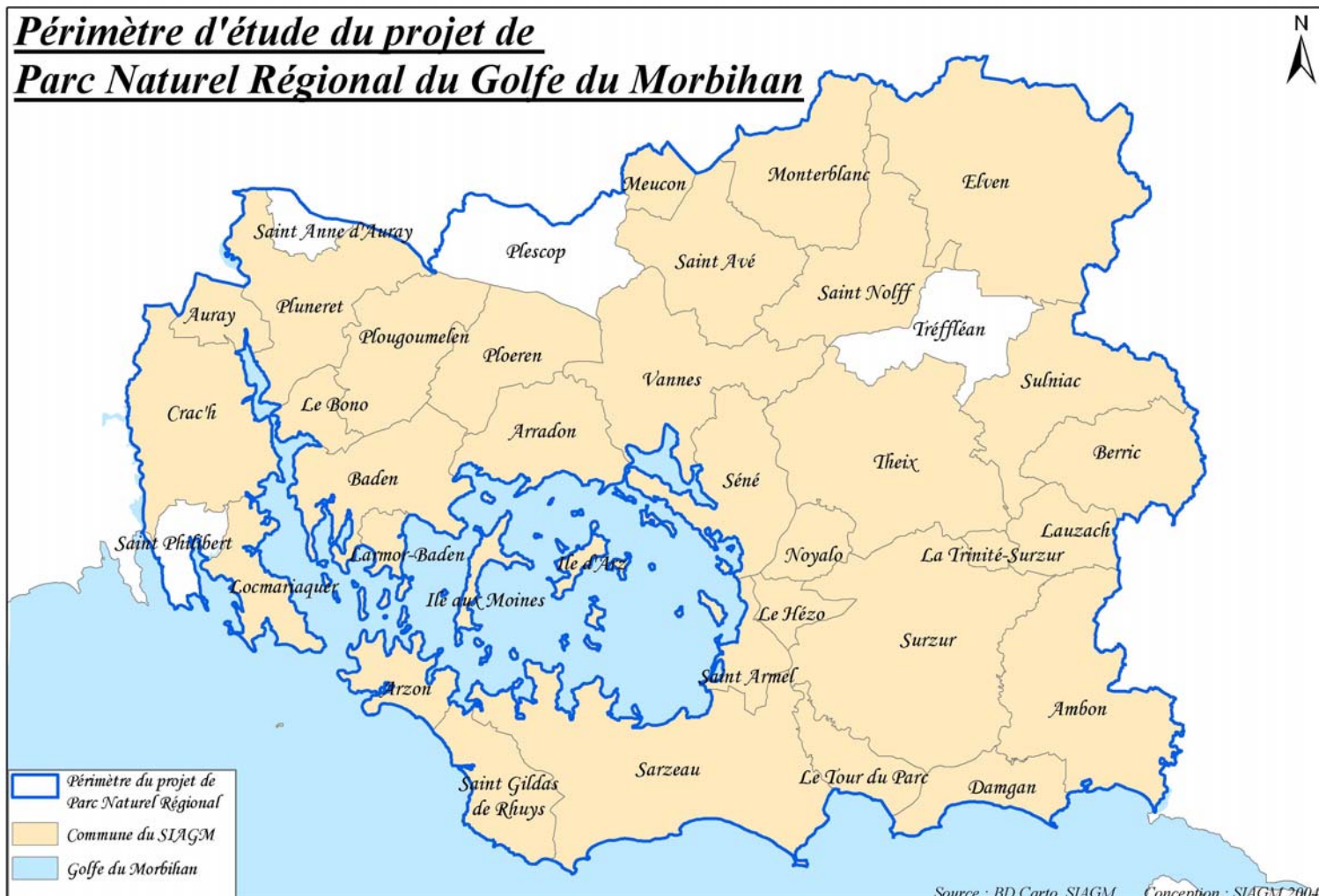
**Syndicat Intercommunal
d'Aménagement
du Golfe du Morbihan**

1 allée de Goalères - 56000 Vannes
☎ 02 97 62 03 03 ☎ 02 97 62 03 04

Rapport

d'activités 2005

Périmètre d'étude du projet de Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan



Sommaire

Rappel	1
Moyens Humains	2
Moyens Financiers	2
Les Opérations Non Affectées	5
Les Travaux Touristiques.....	6
Le Projet de Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan	7
Les Chantiers Nature et Patrimoine et Floriculture	12
• Chantier Nature et Patrimoine	13
• Chantier Floriculture	18

Rappel

Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Golfe du Morbihan est composé de 34 communes, chacune d'entre elles est représentée par deux délégués (un titulaire et un suppléant) au Comité Syndical. Voici la liste de ces communes et de leurs délégués :

AMBON

Madame GRIGNON Bernadette
Monsieur LE DEMNAT Michel

ARRADON

Madame PIRIO Dominique
Monsieur LE PELVE Christian

ARZON

Monsieur CHAPEAU Joseph
Madame JAN Danielle

AURAY

Monsieur MATHIS Edmond
Madame BEUNIER Françoise

BADEN

Monsieur NICOLAZIC Maurice
Madame MADEC Marie-Pierre

BERRIC

Monsieur BIGOTTE Serge
Monsieur FEGEANT André

CRACH

Monsieur BOURBON Claude
Monsieur MADEC Dominique

DAMGAN

Monsieur ORGBIN François
Monsieur BRISE Gilles

ELVEN

Monsieur LE BOTERFF Marcel
Monsieur GUILLAUME Jean-Yves

ILE D'ARZ

Monsieur BULOT Jean
Monsieur BOINOT Michel

ILE-AUX-MOINES

Monsieur PRESSARD Jean
Monsieur GUILLOT Jacques

LA TRINITE SURZUR

Monsieur MENAHES Lucien
Monsieur L'AMOULEN Dominique

LARMOR-BADEN

Monsieur LE BORU Bernard
Monsieur TUFFIGO Robert

LAUZACH

Monsieur BURBAN Roland
Monsieur GUYONVARCH Michel

LE BONO

Monsieur LE SCOARNEC Bernard
Monsieur MAHE Joachim

LE HEZO

Madame BOYCE Josiane
Monsieur LOLLIVIER Didier

LE TOUR DU PARC

Madame LE CLOIREC Monique
Monsieur ROBERT Stéphane

LOCMARIAQUER

Monsieur JEANNOT Michel
Monsieur CHEVALLIER Jean-François

MEUCON

Monsieur BIRAULT Stéphane
Monsieur RAUD Michel

MONTERBLANC

Monsieur BOURSICOT Daniel
Monsieur CAUDAL Yannick

NOYALO

Madame DURAND Josette
Madame Caron Annick

PLOEREN

Mademoiselle LE DOUARIN Catherine
Monsieur RAULT Didier

PLOUGOUMELLEN

Monsieur GUIZIOU Jean-Claude
Madame HAUZERAY Mireille

PLUNERET

Madame CONTAL Bénédicte
Madame RIO Corinne

SAINT-ARMEL

Monsieur LE MENACH Christian
Monsieur LEVESQUE Yves

SAINT-AVE

Monsieur JEFFREDO Gilbert
Monsieur EVENO Thierry

SAINT-GILDAS DE RHUYS

Monsieur PERON Jean-Claude
Monsieur LUCAS Marcel

SAINT-NOLFF

Monsieur LABBE Joël
Madame LE BORGNE Francine

SARZEAU

Monsieur GUEGUEN Georges
Monsieur SURZUR René

SENE

Monsieur ALTEIRAC Daniel
Monsieur MOURET Michel

SULNIAC

Monsieur LE DROGUEN Pierre
Monsieur LAUNAY Philippe

SURZUR

Monsieur LE NEVE Marcel
Monsieur ONNO Maurice

THEIX

Monsieur BOTHEREL Jean-Yves
Madame RAUT Martine

VANNES

Madame ALLAIN Martine
Monsieur ANDRE Georges

Moyens Humains

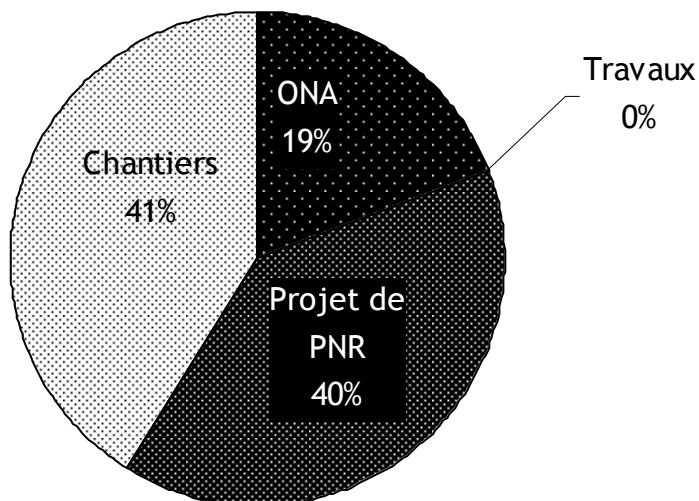
Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Golfe du Morbihan employait au 31 décembre 2005, 29 personnes dont voici la répartition :

	Au 31 décembre 2005	Au 31 décembre 2004
Les Opérations Non Affectées	1 titulaire	1 titulaire 1 contractuel (remplacement)
Le Projet de Parc	1 titulaire 5 contractuels	1 Emploi Jeune 1 titulaire 4 contractuels
Les Chantiers Nature et Patrimoine	6 contractuels 1 CEC 14 CES	7 contractuels 1 CEC 18 CES
Le Chantier Floriculture	1 contractuel 0 CES (Nouvelle promotion au 1 ^{er} janvier 2006)	2 contractuels 12 CES
TOTAL	29 personnes	48 personnes

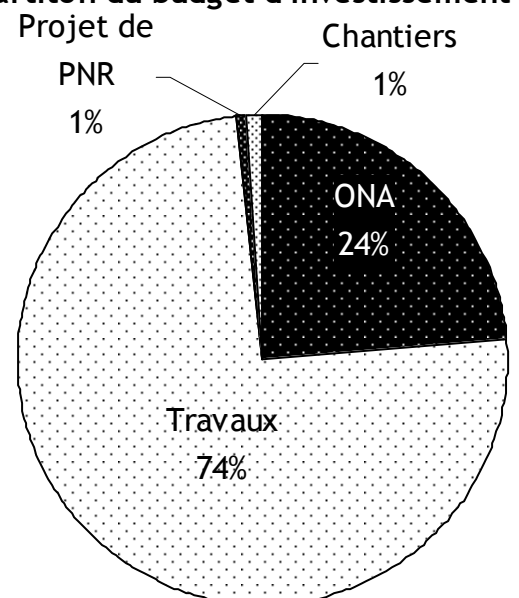
Moyens Financiers

Le Budget 2005 était de 1 542 449,69 € en section de fonctionnement, et de 2 042 678,22 € en section d'investissement.

Répartition du budget de fonctionnement 2005



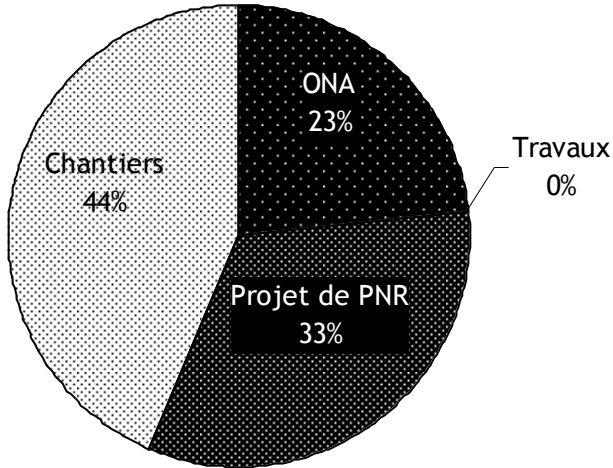
Répartition du budget d'investissement 2005



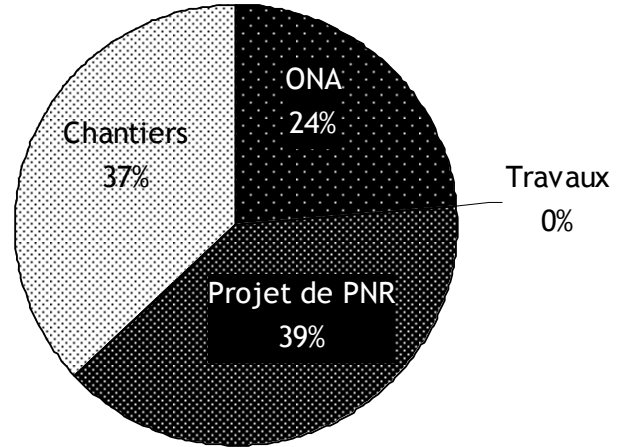
Le compte administratif 2005 se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses de fonctionnement	1 209 075,84 €
Recettes de fonctionnement	1 248 730,03 €
Résultat	39 654,19 €

Repartition des dépenses de fonctionnement 2005

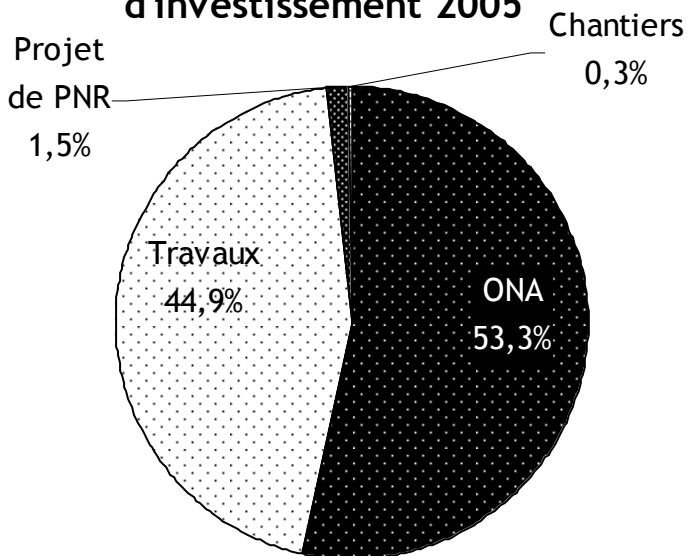


Répartition des recettes de fonctionnement 2005

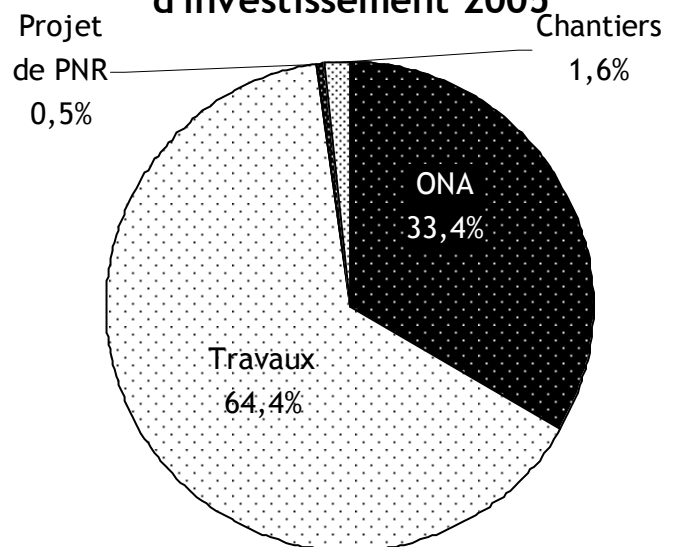


SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement	872 568,10 €
Recettes d'investissement	1 434 111,91 €
Résultat	561 543,81 €

Répartition des dépenses d'investissement 2005



Répartition des recettes d'investissement 2005



Soit un résultat global positif pour 2005 de **601 198,00 €**.

Pour plus de clarté, le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Golfe du Morbihan est composé de 4 sous entités en 2005 :

- 1 - Les Opérations Non Affectées,
- 2 - Les Travaux Touristiques,
- 3 - Le Projet de Parc Naturel Régional,
- 4 - Les Chantiers Nature et Patrimoine et Floriculture.

1 - Les Opérations Non Affectées

Concernant les Opérations Non Affectées, le Budget 2005 s'équilibrait en fonctionnement à 297 259,58 € et à 484 393,50 € en investissement.

Le compte administratif des Opérations Non Affectées se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses de fonctionnement	283 097,52 €
Recettes de fonctionnement	295 381,74 €
Résultat	12 284,22 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement	464 865,69 €
Recettes d'investissement	484 397,18 €
Résultat	19 531,49 €

Pour le fonctionnement, la dépense la plus élevée est constituée par les intérêts des emprunts (compte 6611 pour 164 769,72 € opération quasiment neutre car les communes remboursent ces intérêts au SIAGM (compte 762 pour 167 761,66 €) par l'intermédiaire de l'Etat de la dette au 1^{er} janvier de chaque année.

Concernant l'investissement, la dépense la plus importante est le remboursement d'emprunt (compte 1641 pour 396 499,99 €) opération neutre car les communes ont remboursé ce montant au SIAGM (compte 27634).

Les Opérations Non Affectées ont donc un excédent global de 31 815,71 € en 2005.

2 - Les Travaux Touristiques

Le budget 2005 s'équilibrait à 1 524 971,26 €. Les nouvelles inscriptions de travaux des communes pour 2005 se montaient à 375 020 €, il y avait un reliquat sur les programmes antérieurs de 1 149 951,26 €.

Le compte administratif des Travaux d'Aménagements Touristiques se présente ainsi :

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement	391 947,77 €
Recettes d'investissement	933 770,43 €
Résultat	541 822,66 €

En 2005, le montant des travaux effectués par les communes est de 391 947,77 € (25 510,06 € affectés sur les inscriptions 2005 et 366 437,71 € sur les programmes de travaux antérieurs).

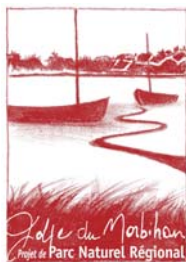
Concernant les recettes d'investissement, elles proviennent :

- ↳ du Conseil Général du Morbihan qui subventionne, les travaux des communes à 25 % du montant hors taxe (93 907,87 €),
- ↳ du FCTVA, remboursement de la TVA sur les investissements de 2003 (64 613,88 €)
- ↳ du recours à l'emprunt qui permet aux communes de rembourser le montant des travaux qui reste à leur charge (238 569 €).
- ↳ Et de l'excédent 2004 qui est reporté (536 679,68 €)

Jusqu'à ce jour le SIAGM préfinance la TVA.

Cette entité a donc un résultat global positif 541 822,66 €.

3 - Le Projet de Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan



Une démarche de concertation et d'actions

Ce qui a été réalisé en 2005

↳ **Etudes du projet de Parc Naturel Régional :**

- ⇒ Rédaction du diagnostic complet du territoire : corpus et zooms
- ⇒ Elaboration du plan de Parc
- ⇒ Elaboration des orientations et des mesures de la charte
- ⇒ Etude pour l'élaboration d'une stratégie de gestion intégrée des espèces invasives
- ⇒ Etude pour connaissance et modalités de gestion des friches
- ⇒ Etude pour la mise en réseau des sites mégalithiques par voie maritime

↳ **Actions de Préfiguration :**

- ⇒ Accompagnement des communes en révision de PLU
- ⇒ Sensibilisation-formation des élus aux formes urbaines
- ⇒ Etudes spécifiques : Séné, Arzon, St Armel, le Hézo, St Nolff, Auray.
- ⇒ Réalisation de la première campagne de l'observatoire photographique des paysages
- ⇒ Lancement du contrat de bassin versant de la rivière de Pénerf
- ⇒ Réalisation de l'exposition « 20 000 lieux sous le Golfe »
- ⇒ Installation des mouillages écologiques
- ⇒ Réinstallation du ponton ostréicole et suivi de la nidification des sternes
- ⇒ Restauration de la lande pédagogique : première tranche de travaux
- ⇒ Animations pédagogiques nature scolaires et grand public

↳ **Concertation avec les acteurs du projet de Parc Naturel Régional :**

- ⇒ Réunions avec les élus des communes pour le diagnostic
- ⇒ Séminaires avec les élus des communes pour les orientations
- ⇒ Réunions avec le collectif des associations du Golfe
- ⇒ Interventions en conseils municipaux
- ⇒ Réunions avec les clubs de plongée
- ⇒ Réunions techniciens du bassin versant du Loc'h

↪ **Communication :**

- ⇒ Magazines « Autour du Golfe » n° 4 et 5 (en 77 000 exemplaires chacun)
- ⇒ Journal « Rivière de Pénerf » n°1 (5000 exemplaires)
- ⇒ Exposition « Regards Croisés » : lieux Auray - janvier, Elven - février, St Nolff - mars, St Avé - avril, Séné - mai, Archives départementales - juin, Ile d'Arz - juillet, Hôtel du Département - septembre octobre.
- ⇒ Conférence « développement durable, projet de Parc et eau » St Nolff - mars
- ⇒ Conférences « Projet de Parc et diaporama » Auray - janvier, Ile d'Arz - juillet
- ⇒ Inauguration de l'exposition « 20000 lieues sous le Golfe » : Aquarium de Vannes - avril septembre, Université de Bretagne Sud - octobre décembre.
- ⇒ Inauguration des mouillages écologiques sur site et en plongée - septembre
- ⇒ Nuits de la Chouette - mars
- ⇒ Inauguration du contrat de Bassin versant de Pénerf - juillet
- ⇒ Forum des initiatives aux journées nationales des Parcs - octobre
- ⇒ Interviews et reportages : FR3, TV Breiz, radio France bleue Armorique, Radios locales, magazine du Golfe, quotidiens locaux, Plongée magazine...
- ⇒ Animation du site www.golfe-morbihan.fr: catalogue de l'exposition « regards croisés », actualités 2005, albums photos : sternes, fonds sous marins, le paludier.

↪ **Rencontres institutionnelles et techniques:**

- ⇒ Journées nationales des Parcs Naturels Régionaux dans l'Avesnois
- ⇒ Région Bretagne
- ⇒ Département du Morbihan
- ⇒ Natura 2000
- ⇒ ADEME
- ⇒ Association Française pour le bateau électrique
- ⇒ Drac Bretagne : Service Régional d'Archéologie
- ⇒ Rencontres des Parcs de l'Ouest : juillet et octobre
- ⇒ Parc Naturel Régional d'Armorique : échanges d'expérience

↪ **Interventions en formation :**

- ⇒ CNFPT, IRPA, ENSAR, UBS, Université Rennes 1, Rennes 2, Université Nantes, UBO, CEMPAMA, Lycée agricole de Kerplouz, Mairie-Conseils, FORHOM (la Rochelle), AFIP - Fondation de France, scolaires et collèges.

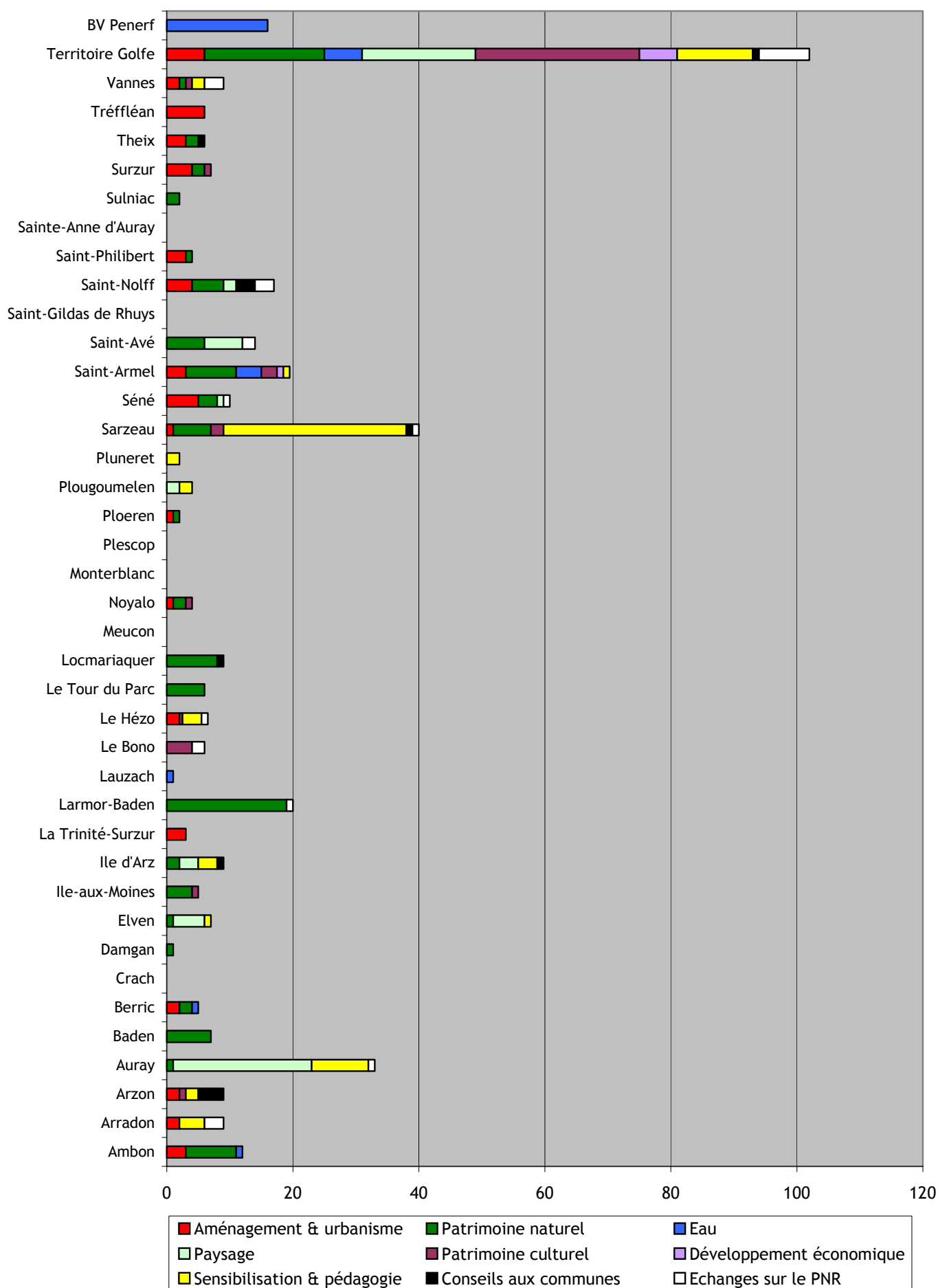
↪ **Interventions en colloques :**

- ⇒ Journée nationale de la Fédération des Parcs : lien rural urbain - St Lyphard - juin
- ⇒ Colloque national politiques publiques des paysages St Malo- octobre
- ⇒ Colloque national Euro littoral- Lorient - octobre
- ⇒ Colloque national Mesh Malo, habitats cotiers - St Malo - novembre
- ⇒ Colloque local Environnement littoral Vannes - Vannes - novembre

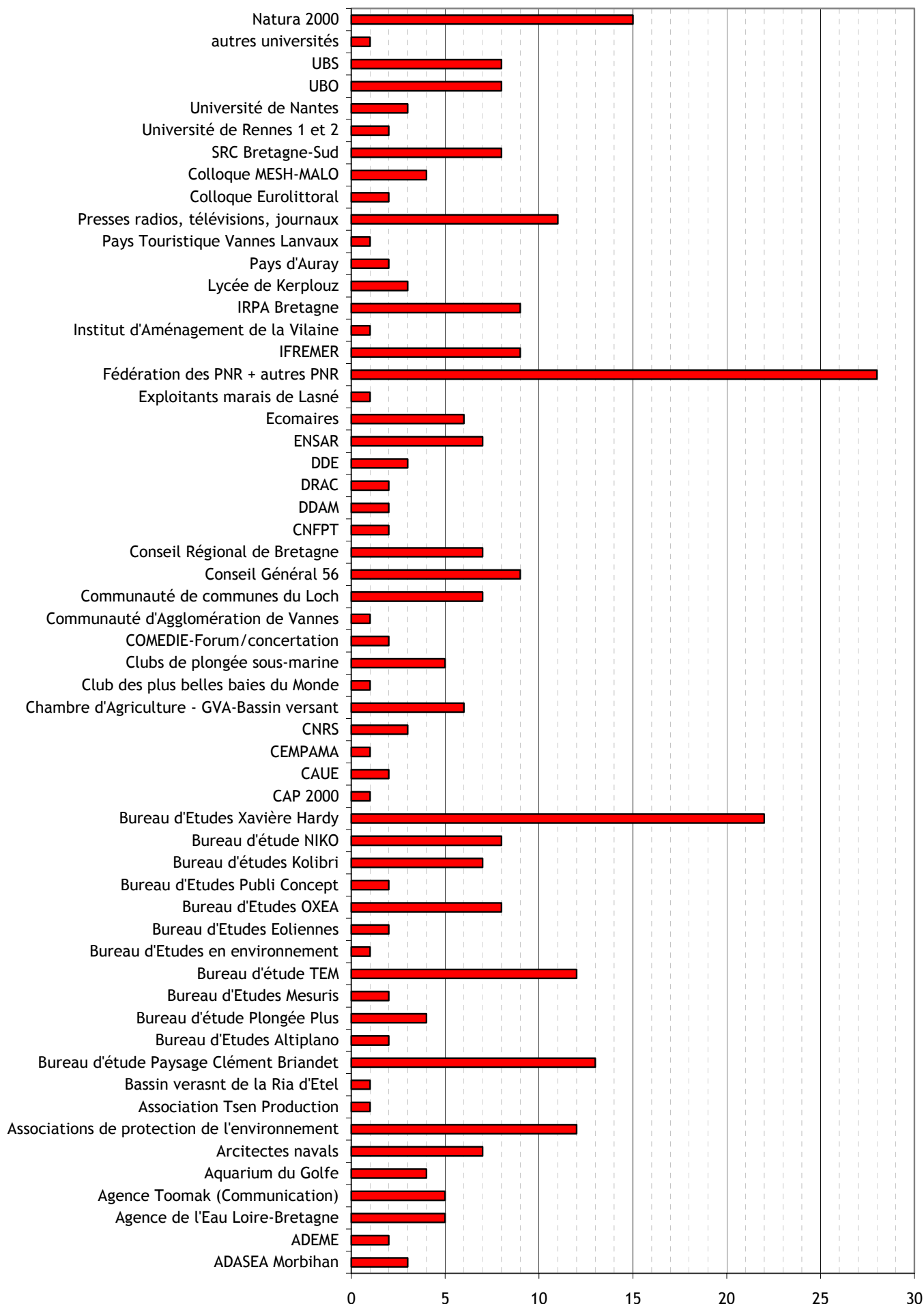
↪ **Distinctions reçues : Lauréat de**

- ⇒ **Trophée de l'eau 2005 de l'agence Loire Bretagne** pour la gestion du marais de Lasné et l'installation du paludier.
- ⇒ **Trophée 2005 des EcoMaires** pour l'installation des mouillages écologiques (catégorie aménagement).

Nombre de 1/2 journées d'intervention dans les communes du projet de PNR en 2005



Nombre de 1/2 journées de travail avec les partenaires du SIAGM en 2005



Le Projet de Parc et la Qualité de l'Eau font partie de la même entité, mais pour des raisons de suivi budgétaire que cette dernière apparaît distinctement.

Le Budget 2005 s'équilibrait à 611 024,87 € en fonctionnement (383 938,00 € pour le Projet de Parc et 227 086,87 € pour la Qualité de l'Eau) et à 11 064,30 € en investissement (10 000,00 € pour le Projet de Parc et 1 064,30 € pour la Qualité de l'Eau).

Le compte administratif du Projet de Parc se présente ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses de fonctionnement		398 892,02 €
↳ Projet de Parc		318 850,90 €
↳ Qualité de l'Eau		80 041,12 €
Recettes de fonctionnement		491 688,18 €
↳ Projet de Parc		356 124,24 €
↳ Qualité de l'Eau		135 563,94 €
Résultat		92 796,16 €
↳ Projet de Parc		37 273,34 €
↳ Qualité de l'Eau		55 522,82 €

Les dépenses de fonctionnement du Projet de Parc sont essentiellement constituées des traitements alloués au personnel de cette entité (204 422,59 € pour le chapitre 012 (172 208,86 € pour le Projet de Parc et 32 213,73 € pour la Qualité de l'Eau)), des études (Compte 617 : 60 533,19 € (55 935,89 € pour le Projet de Parc et 4 597,30€ pour la Qualité de l'Eau)), des frais de publication (Compte 6237 : 35 938,19 € (34 452,29 € pour le Projet de Parc et 1 485,90 € pour la Qualité de l'Eau))

Les recettes proviennent entre autre de la participation

- du Conseil Régional 133 441,36 €
 - 115 344,00 € pour le Projet de Parc
 - 18 097,36 € pour la Qualité de l'Eau
- du Conseil Général 115 628,95 €
 - 101 000,00 € pour le Projet de Parc
 - 14 628,95 € pour la Qualité de l'Eau
- des communes 132 323,49 €
 - 86 462,49 € pour le Projet de Parc
 - 45 861,00 € pour la Qualité de l'Eau

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses d'investissement		12 703,12 €
↳ Projet de Parc		12 698,01 €
↳ Qualité de l'Eau		5,11 €
Recettes d'investissement		- 7 883,57 €
↳ Projet de Parc		- 8 968,24 €
↳ Qualité de l'Eau		1 084,67 €
Résultat		- 20 586,69 €
↳ Projet de Parc		- 21 666,25 €
↳ Qualité de l'Eau		1 079,56 €

Les dépenses d'investissement proviennent de l'achat de 4 mouillages individuels écologiques pour l'amarrage de bateaux (6 543,32 €) de l'exposition des Fonds Marins (4 130,98 €)

Les recettes négatives d'investissement sont constituées par l'amortissement des immobilisations mais également du résultat négatif reporté de 2004 (- 16 984,67 €)

Le Projet de Parc présente donc un résultat global positif de 72 209,47 € (15 607,09 € pour le projet de Parc et 56 602,38 € pour la Qualité de l'Eau).

4 - Les Chantiers Nature et Patrimoine (CNP) et Floriculture

Avant de présenter le bilan socioprofessionnel et les réalisations techniques du chantier nature et patrimoine du SIAGM pour l'année 2005, il faut faire le point sur les événements qui ont directement ou indirectement eu une incidence sur le fonctionnement du chantier.

Chronologiquement voici ces différents événements :

- Décembre 2004, la DDTEFP annonce la fin des CES et demande de faire les recrutements 2005 du chantier avant le 31/12 /2004.
- Janvier 2005 : un courrier de la DGISS (délégation RMI) indique que les Syndicats Intercommunaux ne pourront plus être porteurs des chantiers d'insertion. La convention entre le Conseil Général et le SIAGM sera de 6 mois au lieu d'un an.
- Février 2005 : la personne en charge de l'insertion professionnelle référent du CNP fait un courrier à la DDTEFP afin d'obtenir une prolongation de contrat CES pour 12 personnes du chantier. En effet ces contrats arrivaient à échéance fin février et le CNP ne pouvait plus effectuer de recrutement de nouveaux CES. Une prolongation de 6 mois est obtenue.
- Mars 2005 : la préfecture adresse un courrier au SIAGM, informant que les nouveaux contrats(CAE et Contrat d'Avenir) ne sont pas encore effectifs, et que, par conséquent il est possible de faire des contrats CES jusqu'à fin avril et qu'ils doivent impérativement prendre fin le 31/12/2005 : 4 personnes.

Durant tout le mois de Mars, des contacts et des échanges ont lieu pour « sauver » les Chantiers.

Le responsable du chantier participe à plusieurs réunions organisées par la préfecture et le Conseil Général, ces réunions n'apportent pas de réponses concernant l'avenir des chantiers au sein des EPCI, le Conseil Général tente de faire modifier l'article de la loi Borloo concernant les chantiers d'insertion.

- Mai 2005 : le président du SIAGM, la députée Josiane Boyce et le responsable du chantier rencontre l'association AMISEP à Vannes. Le but de cette rencontre est de connaître le fonctionnement de l'association et de trouver une solution éventuelle à l'avenir des chantiers au sein de cette dernière. L'association AMISEP semble être intéressée par les chantiers d'insertion du SIAGM.

- Juin 2005 : sur proposition de la préfecture les contrats CES à terme en fin de mois sont tous prolongés jusqu'au 31/12/2005. La convention avec le Conseil Général est prolongée de 6 mois.
- Juillet 2005 : le Conseil Général annonce que les chantiers d'insertion peuvent rester dans les EPCI.
- Octobre 2005 : à l'issue d'une réunion à la préfecture le président du SIAGM annonce que les chantiers restent au Syndicat. Le contrat d'Avenir est effectif.

Voici donc ce bilan du Chantier Nature et Patrimoine, en espérant que 2006 soit une année de plus grande sérénité pour la mise en place des nouvelles dispositions de la loi « Borloo ». Nous espérons avant tout que cette année permettra de remettre les publics en insertion au cœur des préoccupations du chantier nature et patrimoine et des différents partenaires de ce dernier.

Chantier Nature et Patrimoine (CNP)

Depuis janvier 2005, 22 personnes ont bénéficié ou bénéficient d'un poste d'Agent d'entretien de la nature, dans le cadre du chantier d'insertion. Tous les agents du chantier nature sont orientés vers cette action avec des objectifs négociés, et bénéficient d'un suivi socio-professionnel en parallèle de l'activité sur le chantier.

Les travaux réalisés par le chantier nature peuvent être classés de la manière suivante :

- **Les travaux à réaliser en « hiver » soit de octobre à mars** (ouverture de chemins ; entretien de cours d'eau ; abattage et élagage d'arbre ; protection et aménagement de dunes ; faucardage ; entretien ou réhabilitation de landes et friches....)
- **Les travaux à réaliser en « été » soit d'avril à septembre** (entretien et aménagement de chemins et sentiers côtiers ; entretien de berges de cours d'eau ; entretien de zone humides et bassins d'orages)
- **Les travaux réalisables toute l'année** (entretien et réhabilitation du petit patrimoine culturel des collectivités ; lavoir ; four à pain ; fontaines ; murets ; mégalithes.....)

Les collectivités peuvent solliciter les interventions du CNP de plusieurs façons :

- -Soit en délibérant pour une ou plusieurs semaines de travaux sur l'année, à ce moment là le chantier intervient en fonction des besoins et à concurrence du temps demandé.
- -Soit en proposant au CNP d'intervenir sur un site, dans ce cas l'encadrant de chantier fait une proposition chiffrée qu'il soumet à la collectivité pour décision.

LES MOYENS HUMAINS DU CHANTIER

Pour mener à bien ces différentes missions le chantier nature c'est :

- Deux encadrants de chantier diplômés à temps complet. Dont un responsable de l'organisation et des suivis administratifs, socioprofessionnels et techniques.
- La gestionnaire du syndicat également chargée des opérations touristiques, du projet de parc naturel et autres activités du SIAGM.
- Une brigade nature et patrimoine composée de cinq agents de services techniques de l'environnement, contractuels de la fonction publique territoriale.
- 16 agents d'entretien de la nature en CES(20 heures/ semaine) et 1 agent en CEC (30 heure/semaine)

Les 5 agents de la brigade et du chantier travaillent sur les mêmes chantiers ; 3 sur le secteur de la presqu'île de Rhuys et 2 sur le secteur de Vannes.

L'ORGANISATION DU CHANTIER NATURE ET PATRIMOINE

Le fonctionnement du chantier nature et patrimoine du SIAGM est organisé de manière à obtenir la meilleure efficacité possible pour les personnels et les collectivités utilisatrices. Les agents sont répartis en équipes en fonction de leur origine géographique et du nombre d'heures effectuées par semaine.

Les agents en CES travaillent en 4 équipes :

- 2 équipes travaillant en début de semaine (3 jours une semaine et 2 jours la suivante)
- 2 équipes travaillant en fin de semaine (idem)
- Chaque encadrant ayant 2 équipes de 4 CES.

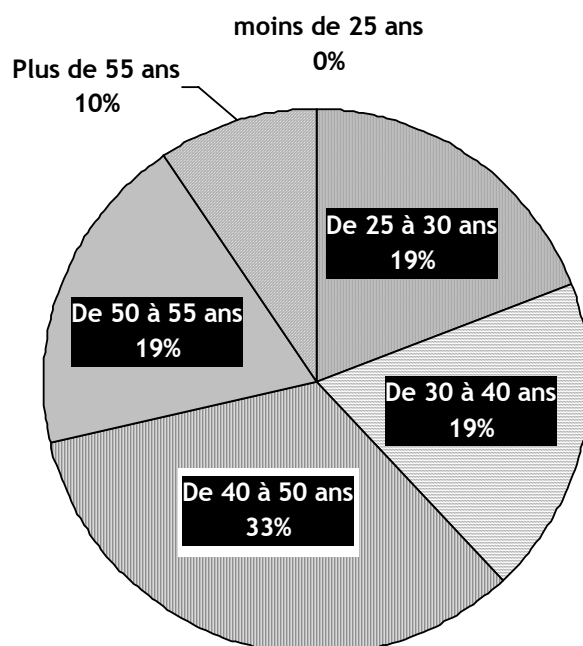
Les agents contractuels sont en 2 équipes :

- 2 agents sur le secteur « golfe nord ouest »
- 3 agents sur le secteur « golfe est »

L'agent en CEC travaille 4 jours par semaine sur le secteur « golfe nord ouest »

Les horaires de travail sur les chantiers sont répartis de la manière suivante ; 8 heures- 12 heures et 13 heures- 17 heures.

Age des agents du chantier



La majorité des personnes du chantier ont entre 30 et 50 ans, ce sont les tranches d'âges bénéficiant le moins des aides institutionnelles (Mission locale ; PARE ; Contrat de qualification ; CEC.....)

Ce n'est pas par hasard que ces personnes arrivent dans le RMI, et donc sur le chantier nature.

LE FINANCEMENT DU CHANTIER

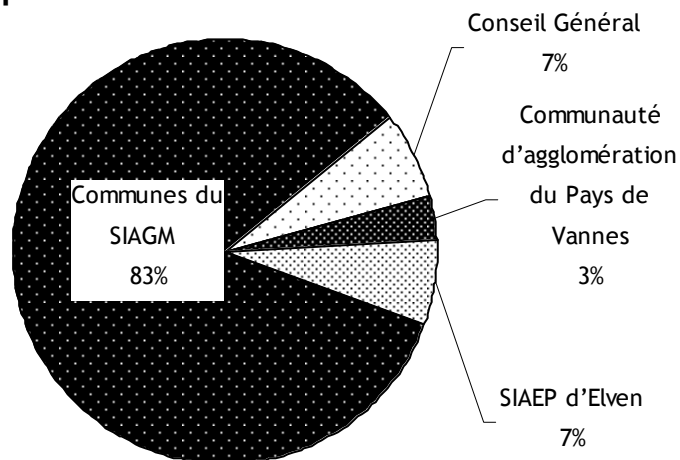
Le financement du chantier nature et patrimoine est multiple et réparti de la manière suivante :

- Délégation RMI du Conseil Général et la CLI de Vannes pour un poste d'encadrant et une partie du budget de fonctionnement (52 610, 40 €)
- La Délégation RMI verse également à l'employeur pour une personne en CEC (91,47 €/mois)
- CNASEA (Etat) pour 95% des salaires CES et 80% des salaires CEC.
- DDTEFP en ce qui concerne la prise en charge de l'accompagnement renforcé (15 000 € maximum)
- Collectivités utilisatrices du chantier pour un poste d'encadrement, le reste du budget de fonctionnement, les postes d'agents contractuels de la brigade, la part des salaires des personnes en CES et CEC non prise en charge par l'état et la délégation RMI.

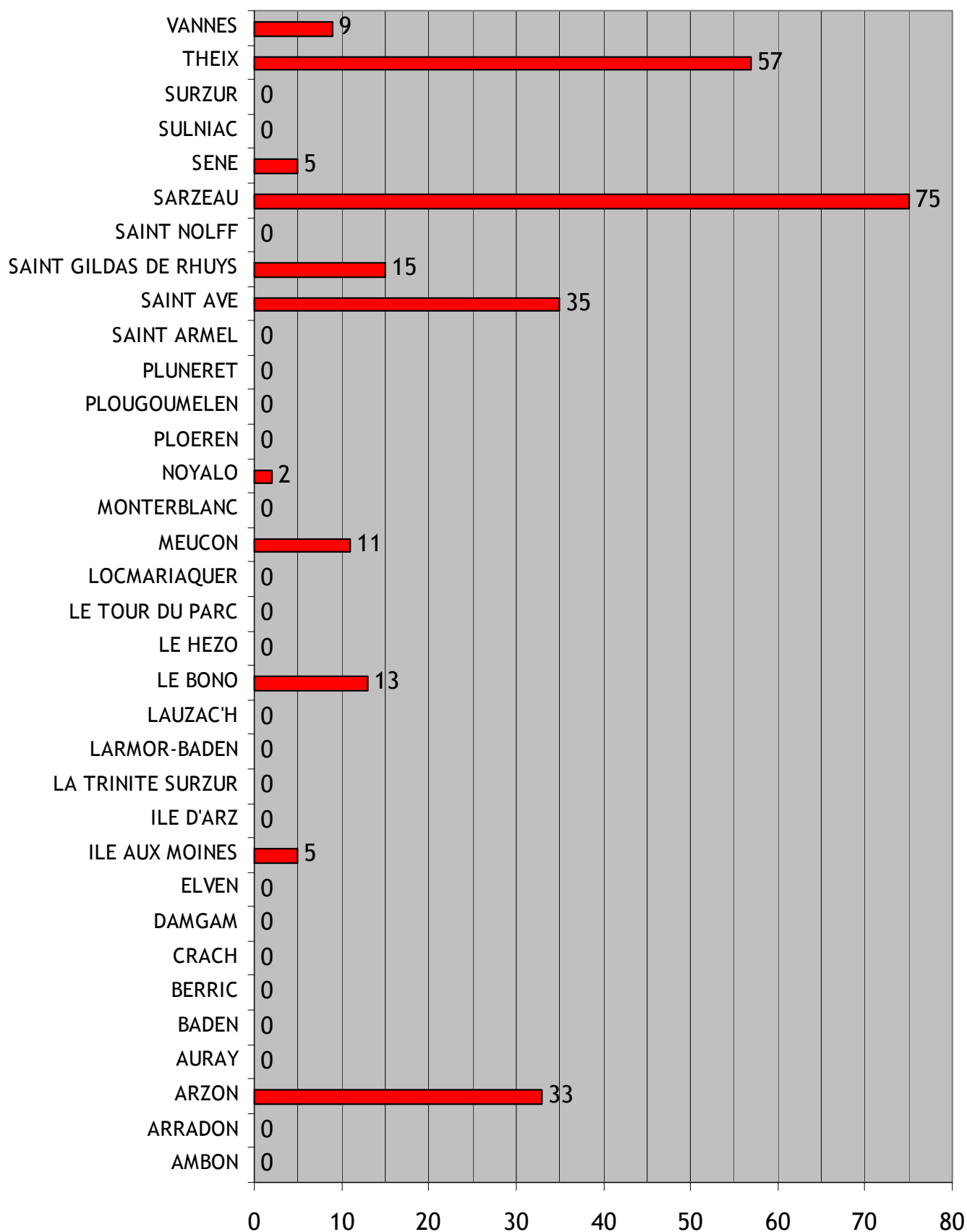
En 2005 aucune demande de subventions complémentaires a été réalisée. Et le coût résiduel à la charge du SIAGM correspond au prix d'intervention du chantier nature et patrimoine soit 2 000 € la semaine à six agents en moyenne et un encadrant.

BILAN TECHNIQUE DU CHANTIER NATURE

Répartition des travaux entre les collectivités



Répartition des travaux entre les communes du SIAGM



TYPES DE TRAVAUX REALISES

- Ouverture et aménagement de sentiers côtiers et de randonnées. ARZON - SARZEAU
- Entretien de sentiers côtiers et de randonnées. ARZON - St GILDAS - SARZEAU - THEIX-NOYALO - LE BONO
- Travaux d'entretien de zones boisées (débroussaillage ; éclaircies ; élagage ; abattage....) St AVE - CG ENS
- Réhabilitation de landes (coupe des ajoncs et arbustes ; broyage et évacuation des produits de coupe) SIAEP d'ELVEN - ILE AUX MOINES
- Entretien et restauration de mares et cours d'eau. THEIX - VANNES - CAPV
- Protection et aménagement en milieu dunaire (pose de clôtures, de ganivelles ; plantations d'oyats....) SARZEAU - ARZON
- Entretien de bassins d'orage (fauche de la végétation et évacuation en déchetterie) VANNES
- Rénovation et aménagement du petit patrimoine bâti (fontaines, puits, four à pain, lavoir, murets.....) MEUCON - SARZEAU - THEIX
- Entretien de sites mégalithiques. CG Direction de la Culture - LE BONO
- Nettoyage de sites naturels, ramassages et tri de détrit. CAPV

Pour la réalisation de ces différents travaux le chantier nature et patrimoine du SIAGM dispose de moyens matériels et d'un encadrement technique permettant de travailler de manière professionnelle et dans des conditions humainement satisfaisantes.

Il arrive aussi au chantier nature de travailler en partenariat avec les services techniques de collectivités et des entreprises intervenant sur les mêmes sites.

Des formations spécifiques liées aux activités du chantier permettent également aux agents de mener à bien les travaux réalisés pour les collectivités (travaux paysagers ; tronçonnage-abattage en sécurité ; maçonnerie traditionnelle....)

En 2005 le chantier n'arrive pas à maintenir le volume de travaux nécessaire à l'équilibre financier. Cependant, il y a potentiellement, la possibilité d'augmenter et de diversifier les interventions sur le territoire du syndicat. En effet, aujourd'hui, 28 communes du SIAGM pourraient faire intervenir le CNP, le Conseil Général a une quantité importante de sites à entretenir ou aménager, la communauté d'agglomération du Pays de Vannes possède également de nombreux sites écologiquement intéressants sur ce même territoire ; et dans le cadre du projet de Parc Naturel Régional le chantier est un outil technique intéressant pour le SIAGM. (cf Lande à St Nolff et SIAEP d'Elven)

On peut expliquer en partie la baisse du volume de travaux réalisés par le CNP en 2005, par les incertitudes liées à la mise en place de la loi BORLOO. Durant l'année 2005 diverses informations, remettaient en cause le maintien du CNP au sein du SIAGM et ce jusqu'au mois d'octobre.

Le responsable du chantier face à ces incertitudes, a passé beaucoup de temps en réunions ou à la recherche de solutions pour maintenir cet outil d'insertion sur pied.

Ce temps n'a donc pu être consacré à la prospection de travaux.

LE CONTEXTE

L'augmentation des femmes seules avec enfants constatée sur la CLI de Vannes, la nécessité de réfléchir à une action d'insertion répondant à la spécificité de ce public, et l'insatisfaction quand à la contractualisation RMI sur la composante socioprofessionnelle, ont amené la construction de cette action expérimentale sur 2005, « être acteur de ses projets ».

LES OBJECTIFS

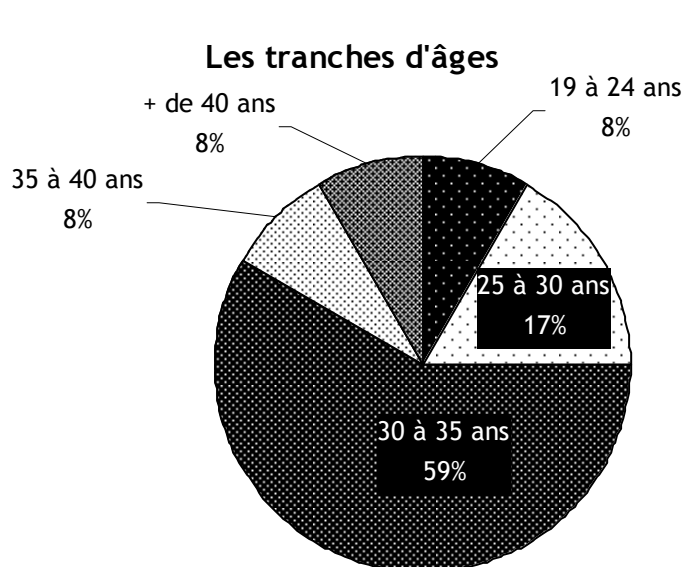
Recherche d'une réponse mieux adaptée aux difficultés du public ciblé.

Optimiser l'insertion professionnelle des femmes

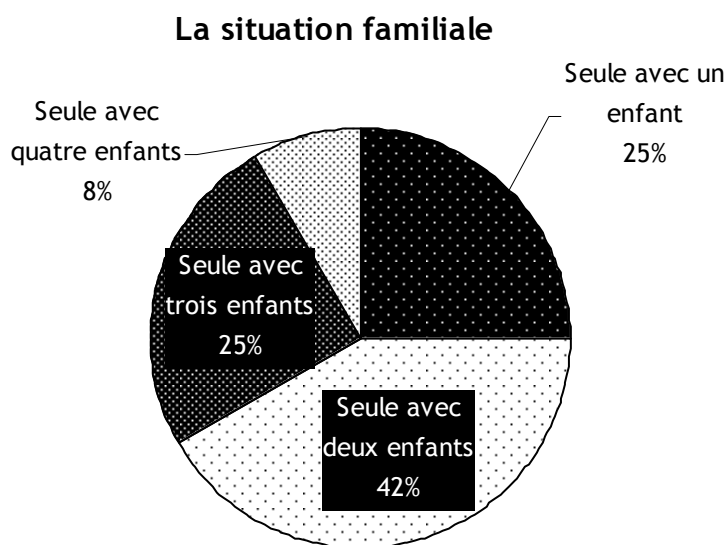
Engager un processus global d'insertion sociale et professionnelle

L'action collective doit être le déclencheur d'un désir de reprendre en main son propre développement. Il s'agit d'une démarche pédagogique, participative.

PROFIL DES FEMMES RECRUTEES



Soit une moyenne d'âge de 29 ans



Soit 2,16 enfant par femme

L'ORGANISATION

➤ Un chantier dans le cadre de CES (parcours collectif), comprenant :

- L'activité du chantier.
- La formation avec le lycée horticole du Sullio (104 h).
- Les modules de l'Association retravailler.

➤ Un parcours individuel :

- Formation complémentaire CES
- EMT (Evaluation en milieu du travail)
- Un suivi individuel (social et professionnel)
- Apprentissage d'aide aux premiers secours

➤ Projet à 3 phases :

- Avant
- Pendant
- Après

➤Projet constitué de 4 dimensions :

- Personnelle/Professionnelle
- Individuelle/Collective

➤Mise en synergie d'outils existants en faisant des liens

- Coordination et optimisation des outils existants
- Sortir de la logique linéaire des parcours d'insertion

➤Une progressivité sur le temps de présence dans la démarche (temps salarié et temps de mobilisation/formations confondus).

- Premier trimestre : 20 heures/semaine
- Deuxième trimestre : 24 heures/semaine
- Troisième trimestre : 28 heures/semaine

Assortie d'une montée en puissance de la rémunération

Une rémunération CES (87 heures/mois sur les 10 mois), plus une compensation financière les deuxième et troisième trimestres. L'objectif étant de passer de ressources obtenues par des allocations (API, RMI, aides sociales...) à des ressources liées à un travail.

Et se rapprocher en termes de temps mobilisé, des horaires de travail proposés sur le marché, en ayant au fil de la démarche réussi à articuler « vie privée et vie professionnelle.

L'ESPACE PRODUCTION DU CHANTIER

Lieu : Le site du Pérenno est situé au cœur des installations horticoles de la ville de Vannes.

Bilan des activités du chantier :

a) Le maraîchage

- Les techniques de production légumières sont issues de l'agriculture biologique.
- Travailler le sol en lien avec les plantes du moment.
- Fertilisation et amendement des sols.
- Rempotage en godets des semis en terrines.
- Production de plantes légumières plein champ et sous abri.
- Apprentissage des techniques de culture (semis, bouture, arrachis, mottes...).
- Suivi des cultures et récoltes.
- Se sensibiliser à l'environnement de la plante
- Apprendre à travailler en commun.
- Développer l'esprit d'initiative.

b) La floriculture

- Choix des couleurs et des plantes en lien avec les créations en cours et à venir.
- Création de gabarit.
- Production des fleurs en suivant un itinéraire technique.
- Suivi et entretien
- Travail en équipe sur les blasons et logos.
- Taille des végétaux.

Les réalisations municipales

- Appréciation du quantitatif des matériaux à partir d'un plan.
- Mesurer et piqueter le terrain en liaison avec l'aménagement.
- Organisation des tâches dans le temps.

- Respecter les règles de l'art, pour l'harmonisation des plantes dans le fondu de la mosaïciculture.
- Apprécier le résultat en formulant des commentaires.
- Discuter au sein d'une équipe de l'avancement des travaux.
- Apprécier l'état sanitaire d'un massif afin de lui porter l'entretien adéquat.
- Utiliser des moyens d'informations (numérique).
- Animation orale de l'inauguration du blason.

Les extra

Noël au balcon, Pâques au Pérenno

L'ensemble des acteurs du chantier et leurs enfants se sont retrouvés pour fêter la venue des cloches de Pâques et leurs mythiques œufs. Un moment d'avril où les enfants ont pu contempler le travail accompli de leurs mamans.

LES FORMATIONS

La formation horticole dispensée par le lycée publique du Sullio à St Jean Brévelay avait pour objectif de réconcilier les bénéficiaires de l'action avec la formation.

La grande majorité des femmes a suivi avec assiduité la formation répartie sur 6 mois (104 heures, à raison d'une journée en moyenne tous les 15 jours ; les absences étant dues essentiellement à des arrêts maladie ou à la réalisation d'Evaluation en Milieu de Travail.

Les modules sont très pratiques et nécessitent peu le recours à l'écrit.

Le support du chantier étant la floriculture, les 10 modules devaient apporter le minimum de notions nécessaires à la compréhension des réalisations et à leur exécution ; L'ensemble des modules ont été acquis par le groupe.

Les personnes motivées par le secteur professionnel horticole ont sollicité les formateurs pour des apports complémentaires.

Le lien entre l'apport de la formation et les réalisations sur chantier a été effectif. Les séances démarraient par un listage des réalisations du chantier.

Le passage par les modules de formation a permis à chacune de se situer par rapport à ses capacités à suivre une formation ou sa motivation à reprendre des études.

1/3 des femmes vont reprendre une formation en étape préalable à leur recherche d'emploi.

Par cette approche globale et par des réponses adaptées, des étapes importantes ont pu être franchies pour ces femmes. La prise en compte de la globalité de leur situation et de leurs difficultés communes, a conduit paradoxalement à une meilleure compréhension de la notion de « parcours » et des conditions inhérentes au monde du travail.

Elles ont pu passer d'une organisation pour les enfants à une organisation pour elle-même.

Le support floriculture était adapté à leurs capacités, bien que ces femmes étaient néophytes en la matière à leur arrivée. Il favorisait la prise d'initiative, au lieu d'exécuter des prescriptions, des commandes ; il permettait le déroulement de la réflexion et de la réalisation...une certaine conceptualisation. En somme, des outils pour une transposition dans tous les domaines de la vie.

LE DEVENIR DES FEMMES

Emploi direct1

- ATSEM - Ménage 1

Recherche emploi direct

- Information Accueil touristique 1

- Restauration 1

FORMATION

- conseillère en économie sociale et familiale 1

- Moniteur - Educateur avec remise à niveau 1

Contrat aidé avec formation

- Service aux personnes 1

Problème de Santé

2

Projet de création entreprise

- Habillement 1

Action de santé nécessaire à la mise en place du projet

1

Le budget des Chantiers Nature et Patrimoine et Floriculture s'équilibrait en fonctionnement à 636 045 € (402 810 € pour le Chantier Nature & Patrimoine et à 233 235 € pour le Chantier Floriculture) 22 249,16 € en investissement (17 510,86 € pour les Chantiers Nature & Patrimoine et à 4 738,30 € pour le Chantier Floriculture).

Le compte administratif des Chantiers Nature et Patrimoine et Floriculture se présente ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses de fonctionnement	527 086,30 €
↙ Chantier Nature & Patrimoine	353 459,52 €
↙ Chantier Floriculture	173 626,78 €
Recettes de fonctionnement	523 990,00 €
↙ Chantier Nature & Patrimoine	314 318,21 €
↙ Chantier Floriculture	147 341,90 €
Résultat	- 65 426,19 €
↙ Chantier Nature & Patrimoine	- 39 141,31 €
↙ Chantier Floriculture	- 26 284,88 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement	3 051,52 €
↙ Chantier Nature & Patrimoine	3 051,52 €
↙ Chantier Floriculture	- €
Recettes d'investissement	23 827,87 €
↙ Chantier Nature & Patrimoine	19 089,56 €
↙ Chantier Floriculture	4 738,31 €
Résultat	20 776,35 €
↙ Chantier Nature & Patrimoine	16 038,04 €
↙ Chantier Floriculture	4 738,31 €

Les dépenses de fonctionnement sont essentiellement constituées de :

- ↳ Du traitement des CES et du personnel 425 439,54 €
 - Chantier Nature et Patrimoine 304 621,93 €
 - Chantier Floriculture 120 817,61 €
- ↳ Des fournitures de petits équipements, pièces pour réparation du matériel, (15 141,40 € (12 236,67 € pour le Chantier Nature & Patrimoine et 2 904,73 € pour le Chantier Floriculture))
- ↳ Des formations effectuées par les CES (11 969,45 € (3 894,40 € pour le Chantier Nature et Patrimoine et 8 075,05 € pour le Chantier Floriculture)).

Les recettes de fonctionnement proviennent de :

- ↳ La facturation des travaux aux communes (126 557,66 €),
- ↳ La participation du CNASEA (179 419,19 € (127 549,81 € pour le chantier Nature et Patrimoine et 51 869,38 € pour le chantier Floriculture)),
- ↳ La participation de la DDISS (105 130,52 € (56 407,00 € pour le chantier Nature et Patrimoine et 48 723,52 € pour le chantier Floriculture)).

Concernant les dépenses d'investissement, il s'agit de l'achat de matériels tels que des débroussailleuses, des tronçonneuses, (2 783,56 € pour le Chantier Nature et Patrimoine)

Les recettes proviennent de l'amortissement (21 475,31 € (19 514,01 € pour le Chantier Nature et Patrimoine et de 1 961,30 € pour le Chantier Floriculture)) et du FCTVA (6 793,89 €).

Les Chantiers Nature et Patrimoine et Floriculture ont donc un déficit global de 44 649,84 € (-23 103,27 € pour le Chantier Nature et Patrimoine et -21 546,57 € pour le Chantier Floriculture)

En conclusion

Le SIAGM a poursuivi ses missions ; études et actions pour l'élaboration du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan.

2005 est aussi l'année de lancement du Contrat de Bassin Versant pour la rivière de Pénerf

Le SIAGM a été distingué par deux trophées d'importance nationale :

- ⇒ **Trophée de l'eau 2005 de l'agence Loire Bretagne** pour la gestion du marais de Lasné et l'installation du paludier.
- ⇒ **Trophée 2005 des EcoMaires** pour l'installation des mouillages écologiques (catégorie aménagement).

Le Président,

Bernard LE BORU

